

FICHE DE RÉALISATION TRAITEMENT DES BOIS

« Le centre Technique du Bois met en garde contre les « demi - traitements » à des « mini - prix » qui dénotent des insuffisances évidentes ».

« Une prescription : Bois Traités, Garantis, Marqués d'une exigence de sécurité :

LES NORMES

Seule l'injection sous pression protège le bois en profondeur

I°) SONDAGE

Effectué sur toutes les pièces de bois, au moyen d'un instrument approprié pour déceler les foyers d'infestation.

II°) DECAPAGE, BUCHAGE DES PARTIES CONTAMINEES

Cette phase a pour but d'éliminer en surface les bois vermoulus, l'absence de bûchage gênerait la pénétration des produits.

III°) LES FORAGES

Doivent être effectués, dans la mesure du possible, en quinconce et dans l'axe neutre ou la partie comprimée de l'élément de charpente. Leur diamètre est de 10 mm, leur profondeur atteint au minimum la moitié de l'épaisseur de la pièce de bois.

IV°) BALAYAGE

Des bois à pulvériser.

V°) UNE INJECTION

Soutenue et effectué sur chaque injecteur jusqu'à suintement apparent du produit, sur les surfaces externes. Il résulte une imprégnation abondante de l'ensemble des fibres au cœur du bois. Le produit se diffuse de chaque côté de l'injecteur, celui-ci restant en place après l'injection.

VI°) LES CHEVRONS

L'injection se fait tous les 45 à 50 cm à l'aide d'injecteur de diamètre 10 mm.

VII°) LES GROSSES PIÈCES

L'injection se fait tous les 30 cm en quinconce.

VIII°) LE SOLIVAGE

L'injection se fait tous les 40 à 50 cm (diamètre 10 mm). Toutes les pièces de bois dont le périmètre est inférieur à 100 mm ne sont pas injectées.

IX°) LE PRODUIT

Est injecté à haute pression, les doses varient selon la section des pièces de bois.

X°) PULVÉRISATION

Générale et abondante, sur toutes les pièces de bois constituant la charpente. Cette opération permet à la fois de détruire les larves se trouvant à proximité des surfaces et de traiter les lieux.